

Conseil d'école du mardi 28 novembre 2023

Parents élus		Représentants des enseignants	
CHENESSEAU Liouba	Excusée	Yasmina Boudjatit (PSMS)	
FAUCILHON Emmanuelle	Excusée	Marina Khasz Akhmed (GS)	
WHYTE Daria		Anna Puschkareva (MSGS)	
LIMARE PERCHET Alexandra		Anne-laure Jaquis (CP)	
SHERONOVA Elena		Roberto Proia (CE1)	
DE LEYMARIE Ekaterina		Céline Myot (CE2)	
VINOGRADOVA Marina		Nathalie Carpuat (CM1)	
BABERE Inna		Sylvestre Smorenburg (CM2)	
LATYPOVA Tatiana		Séverine Lebreton (CP)	
KOLESNIK Yury		Magali Charbonnel (GSCP)	
JIVOCHKINE Vladimir	Excusé	Elena Riss (Russe)	
TROFIKOVA Oxana		Greece Raad (Flsco)	
TSARI KOUNI Marie Tatiana		Isabelle Delanoy (CM2)	
ABOUSTEIT Ola		Lara Ovsyannikova (BCD)	
SARRAT Victoria	Excusée	Cherry Chang (ang)	

17h05, début du conseil

1. Rappel des attributions du Conseil d'école

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école.

Sont membres de droit :

Siégeant avec droit de vote :

- le directeur d'école,
- 15 enseignants*,
- 1 des enseignants spécialisés,
- 15 représentants* des parents d'élèves,

**au moins un par niveau d'enseignement.*

Siégeant avec voix consultative :

- le chef d'établissement,
- le directeur administratif et financier,
- l'inspectrice de l'éducation nationale en résidence.

Fonctionnement :

Il est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres. Il se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire.

A chaque début de séance, le président fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal.

Le procès-verbal est dressé par le président, adopté lors du conseil d'école suivant

La durée du conseil d'école est fixée à deux heures. Une prolongation de 30 minutes peut être votée pour permettre de traiter l'ensemble de l'ordre du jour

Attributions :

Il adopte le règlement intérieur de l'école.

Il est consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- les structures pédagogiques ;
- l'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- le projet d'école sur proposition du conseil des maîtres ;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- les conditions de scolarisation des enfants handicapés ;
- les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité ;
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- l'accueil, l'information des parents.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Ecole du 09 février 2023

Le PV est adopté par le conseil.

3. Bilan de la rentrée 2023

- Résultat de l'élection des représentants des parents d'élèves

Les quinze parents candidats sont élus et siègent en tant que titulaires.

CHENESSEAU Liouba
FAUCILHON Emmanuelle
WHYTE Daria
LIMARE PERCHET Alexandra
SHERONOVA Elena
DE LEYMARIE Ekaterina
VINOGRADOVA Marina
BABERE Inna
LATYPOVA Tatiana
KOLESNIK Yury
JIVOCHKINE Vladimir
TROFIMOVA Oxana
TSARI KOUNI Marie Tatiana
ABOUSTEIT Ola
SARRAT Victoria

- Effectifs (enquête de rentrée 2023)

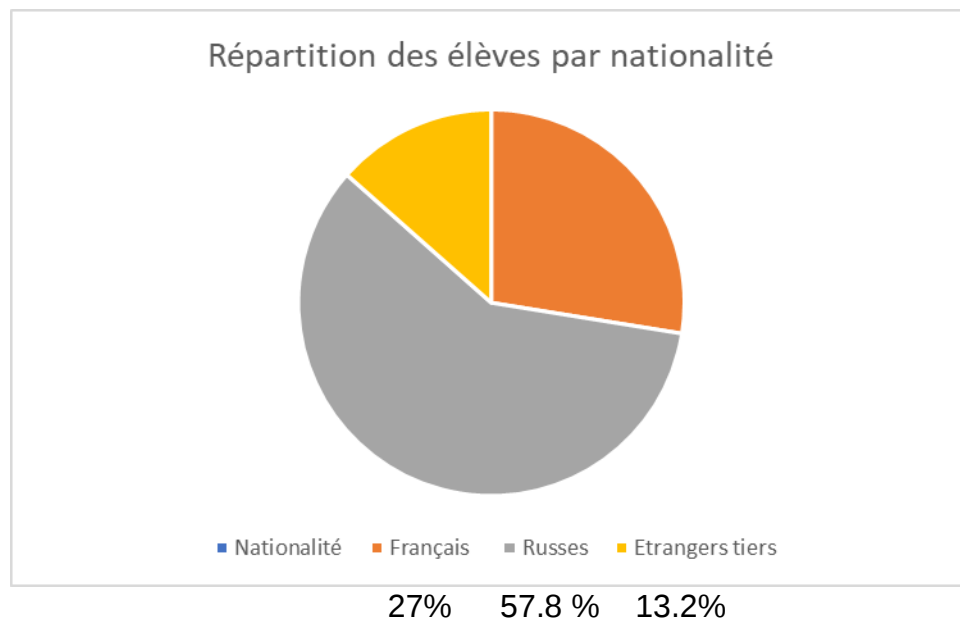
Effectifs attendus à la rentrée 2023 étaient compris **entre 330 et 345 élèves**. Le 28 novembre 2023, l'école primaire compte **336 élèves**.

137 à EiB et 199 à iDF

Moyenne par classe : 19,8 élèves par classe.

Effectifs des classes compris entre **12** et 24 élèves.

L'école accueille 101 nouveaux élèves.



Effectifs par niveau

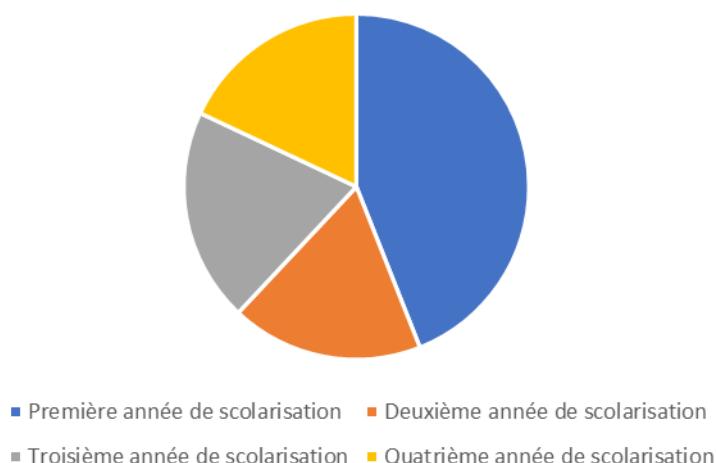
PS	13
MS	29
GS	40
CP	46
CE1	59
CE2	46
CM1	39
CM2	56

Effectifs par classe

EiB		IDF	
PSMSA	21	PSMSC	19
GSA	17	MSGSC	19
CPA	17	GSCPC	18
CE1A	23	CPD	22
CE2A	23	CE1B	18
CM1A	12	CE1C	19
CM2	24	CE2B	24
		CM1B	22
		CM1CM2C	17
		CM2 B	21

Le directeur fait remarquer que l'école ne compte que 13 élèves de PS. Les nouvelles inscriptions sont majoritairement des élèves de MS, GS et CP. 44% des CP sont dans leur première année de scolarisation. 18% ont commencé leur scolarité en GS, 20% en MS et seulement 18% en PS. C'est une donnée importante sachant que pour la majorité des élèves le français n'est pas la langue maternelle.

Scolarisation antérieure des CP actuels



- Structure pédagogique – Personnels

L'enseignement est assuré par 10.5 enseignants titulaires de l'Education Nationale dont 1 titulaire non-résident.

22,5 enseignants en recrutement local : 9 enseignants de langue vivantes, 4 enseignants de FLSc, 2 documentalistes et 7,5 professeurs des écoles.

4 nouvelles enseignantes en primaire :

Madame Hadj Akhmad, Flsco EiB

Madame Raad, Flsco EiB

Mme Boudjatit, EF1D (enseignante formatrice du premier degré) à 50% et enseignante en classe de PSMS à l'iDF à 50%, le complément en classe est assuré par Mme Charpin.

Plusieurs dispositifs ont été maintenus, d'autres initiés à la rentrée 2023 :

- Une ASEM pour chacune des classes maternelles et de CP ; une ASEM surnuméraire par école
- Intervention dans chaque classe de maternelle d'une enseignante de russe ; intervention de la professeure d'anglais à partir de la MS
- Une documentaliste sur chaque site ;
- Un enseignement de la langue russe par groupes de compétence du CP au CM2 ;
- Le dédoublement de l'enseignement de l'anglais par des enseignants spécialistes de la matière. Le directeur et les représentants des enseignants rappellent que les recrutements ont lieu en commission de recrutement. Que les dossiers sont étudiés attentivement. Les enseignants recrutés disposent de l'expérience et des compétences nécessaires à l'enseignement de la langue. Par ailleurs, aucun enseignant d'anglais dit natif n'a donné suite au processus de candidature et de recrutement.
- L'enseignement de l'EMILE en langue anglaise et russe dès le CP, au choix des familles.
- Le recrutement de deux professeurs de Flsco pour chaque site a permis de proposer des parcours diversifiés : les élèves débutants peuvent bénéficier de deux séances par jour de Flsco, pendant le temps de classe.

4. Vie de l'école

- **Les évaluations nationales CP et CE1 et CM1 ont été menées fin septembre, début octobre. Le directeur propose une analyse des résultats.**

Evaluations CP, Français :

Ces évaluations indiquent un déficit de maîtrise de la langue française. (56 à 68%) de réussite dans les exercices faisant appel à la compréhension. Sans surprise alors que 44% des CP sont dans leur première année de scolarisation, 18% dans leur deuxième, quand les élèves scolarisés en France sont tous dans leur quatrième année de scolarisation.

Evaluations CP, Mathématiques :

Les taux de réussite s'élèvent au-delà de 80%, ce qui est très satisfaisant au regard de ce qui est énoncé précédemment.

Evaluations d'entrée en CE1, Français :

Les exercices liés à la compréhension de l'écrit sont toujours problématiques, mais avec une progression observée (réussite de 65 à 78 %). L'année de CP en présentiel à 100% en 2022 2023 s'est donc avérée très profitable pour les élèves.

Evaluations d'entrée en CE1, Mathématiques :

Des résultats globalement satisfaisants (+ de 75% de réussite en moyenne). Là encore la compréhension orale et écrite pose des difficultés, particulièrement en résolution de problèmes.

Evaluations d'entrée en CM1, Français :

Les résultats sont assez hétérogènes (de 62 à 72%). Les compétences de compréhension orale et écrite posent toujours problèmes aux élèves.

Evaluations d'entrée en CM1, Mathématiques :

Les résultats sont plus homogènes (de 70 à 75%). Là encore la compréhension orale et écrite pose des difficultés, particulièrement en résolution de problèmes.

Pour remédier aux différentes fragilités observées au cours des évaluations, un certain nombre de dispositifs existent :

Dispositif d'aide pédagogique complémentaire

Le dispositif d'APC se poursuit comme les années passées :

Le temps d'APC se superpose au temps de LV Russe

Les enseignants libérés sont mobilisés sur une activité pédagogique complémentaire auprès de petits groupes de besoins qui ont été identifiés comme ayant une maîtrise fragile d'une compétence.

Les avantages de ce dispositif sont multiples :

Amélioration du rythme scolaire de l'élève

Efficience de la prise en charge des élèves

Facilitation de la gestion des fratries (mêmes horaires de sortie de classe)

Amélioration du fonctionnement au sein des écoles

Simplification de la gestion des déplacements des élèves dans l'école

A raison de 1h30 par semaine, la mise en œuvre des APC s'effectuera durant 24 semaines

Dispositif Flsco :

Public visé : les élèves (de la GS au CM2) présentant des difficultés d'apprentissage en raison d'une maîtrise insuffisante de la langue française

Deux enseignants par site

Le principe de ce dispositif est de créer autour de l'élève un environnement global qui vise à améliorer sa maîtrise de la langue française.

Modalités pratiques : le dispositif FLsco se présente comme un dispositif "ouvert" dans l'école.

Les élèves à besoins éducatifs particuliers sont pris en charge jusqu'à deux séances par jour en groupes restreints de 3/6 élèves sur des interventions courtes (20/45 minutes).

L'établissement est actuellement en lien avec l'Institut Français de Russie afin de proposer les certifications **DELFprim** aux élèves allophones du LFM (premier niveau de certification officiel délivré en langue française).

- Les différents plans d'accompagnement :

Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Le projet d'accueil individualisé est sollicité par le médecin scolaire ou le chef d'établissement ou le directeur d'école. Le projet d'accueil individualisé concerne les élèves souffrant de pathologies chroniques ou d'intolérances alimentaires ou d'allergies.

Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)

Le plan d'accompagnement personnalisé est établi sur proposition du conseil des maîtres ou du conseil de classe ou à la demande de la famille. Le plan d'accompagnement personnalisé concerne les élèves souffrant de troubles des apprentissages reconnus médicalement.

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Le PPS concerne les élèves en situation de handicap. Pour les élèves de nationalité française, le PPS est établi suite à une reconnaissance de handicap par la MDPH en France. Dans le cas où

un accompagnement par une AESH est préconisé par le PPS, les frais d'accompagnement sont à la charge des familles. Les familles françaises à l'étranger bénéficient d'une aide de l'AEFE pour couvrir les frais d'accompagnement.

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)

Le programme personnalisé de réussite éducative est sollicité par le chef d'établissement ou le directeur de l'école. Le programme personnalisé de réussite éducative concerne les élèves ayant une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences.

L'absence de praticiens francophones, orthophonistes et autres rend complexe à Moscou la détection et la rééducation des troubles des apprentissages. Des solutions en ligne existent et peuvent permettre à certains élèves de poursuivre leurs rééducations.

- Plan de Formation Continue des Personnels pour la Zone AEFE d'Europe Centrale et Orientale

Le contexte actuel pénalise les départs en stage des enseignants (durée de voyages, visas...)

Plan local de formation pour l'établissement

Chaque enseignant bénéficie de 18 heures de formation interne : Mme Boudjatit, Enseignante formatrice du premier degré propose dans le cadre de ces 18 heures un plan de formation local axé sur la maîtrise de la langue française. Elle exerce par ailleurs d'autres missions auprès des enseignants de la zone ZECO, en présentiel et distanciel.

- Livrets scolaires

Le directeur rappelle que l'établissement utilise deux outils numériques pour communiquer aux familles les acquis et les progrès de leurs enfants.

En maternelle, le carnet de suivi des apprentissages « Je valide ».

En maternelle, le livret scolaire unique « Livréval »

Ces deux supports de communication seront transmis aux familles de façon semestrielle (fin janvier et fin juin).

Le directeur rappelle que chaque famille peut solliciter un RDV avec l'enseignant de son enfant afin de faire un point sur sa scolarité. Les familles des élèves dont des fragilités ont été identifiées par les évaluations nationales se sont déjà vu proposer un RDV, le cas échéant en réunion d'équipe éducative avec le directeur et l'enseignant.

- Rappel du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école primaire est inchangé. Le directeur rappelle à tous l'importance de l'assiduité et de la ponctualité comme facteur essentiel de la réussite scolaire. Le directeur indique que certains élèves ont un taux d'absentéisme anormalement élevé. Bien évidemment, la place d'un élève malade est à la maison. Cependant, dès la disparition des symptômes, il peut faire son retour à l'école. De plus, les absences hors maladie entre deux périodes de vacances sont extrêmement préjudiciables au bon déroulement de la scolarité des élèves.

Trop d'élèves arrivent en retard le matin en classe. L'accueil se déroule de 8h20 à 8h30. C'est un temps assez court compte tenu de la disposition des bâtiments, particulièrement à l'iDF.

L'ouverture des classes ne peut se faire qu'en la présence des enseignants qui sont de service 10 minutes avant le début des cours. Les représentants des parents d'élèves notent qu'avant le covid, l'école Bounine accueillait les élèves dans le gymnase de 8h00 à 8h20 gratuitement. Cette question sera étudiée par la direction.

M Gosselin précise cependant que l'ouverture avant 8h20 ne règlera pas le problème des trop nombreux élèves qui sont amenés à l'école après 8h30.

Rappel des règles concernant la sortie sur le site de l'iDF : le directeur rappelle qu'il est demandé aux familles de quitter rapidement le parvis devant l'école après 13h36 afin de ne pas nuire à la quiétude des résidents de l'iDF.

5. Ateliers péri éducatifs

Des ateliers périéducatifs sont proposés sur les deux sites.

A 15h15 pour l'EiB dans les locaux de l'école et à 15h00 pour l'iDF au lycée des arts.

Il est difficile dans le contexte actuel de trouver des intervenants francophones. L'intérêt des activités en français est de permettre aux élèves allophone une exposition plus importante à la langue française en dehors du temps de classe. Ci-dessous la liste des activités proposées en français et en russe.

En Français :

Arts visuels et production de contes

Ateliers modelage

Théâtre

Aide aux devoirs

Ateliers FLE

Cinéma

Codage

Eveil corporel

En Russe :

Capoeira

Karaté

Judo

Robotique

Danse

Echecs

Gymnastique

Ateliers multi sports

Depuis la rentrée, une garderie est proposée aux familles sur les deux sites, avec des modalités différentes en fonction des horaires et des contraintes.

A l'EiB, garderie et aide aux devoirs accueillent les élèves après les activités.

A l'iDF, garderie et aide aux devoirs sont proposés de 13h35 à 15h00, avant un départ facultatif aux activités.

Sur les deux sites, les familles qui le souhaitent peuvent inscrire leurs enfants de façon que les devoirs soient faits avec des encadrants francophones. Il s'agit d'aide aux devoirs et non d'activités périscolaires. De 20 à 38 élèves sont inscrits chaque jour dans ces dispositifs.

Un représentant des parents d'élève indique que le tarif de la garderie est trop élevé.

Contrairement à celui des activités périscolaires.

	Inscrits à au moins une activité	Inscriptions activités	Fréquentation garderie et aide aux devoirs
EiB	68	169	10 à 19 suivant les jours
iDF	28	28	14 à 19 suivant les jours
Ecole	96	197	De 20 à 38 élèves chaque jour

6. Projets de l'année 2023-2024

Le directeur présente une liste non exhaustive des projets de l'année scolaire 2023 2024.

- Escalade en CM : les 5 classes se rendront au lycée pour des séances d'escalade en co-enseignement avec Mme Robert, professeur d'EPS.
- Natation en cycle 2 : de mars à juin, les classes de CP et CE se rendront à la piscine du lycée des arts ou à celle de Bowmanskaya pour leurs cycles de natation. Comme pour l'escalade, les parents accompagnateurs seront amenés à passer un agrément, sauf pour les parents qui accompagneront les classes seulement pour les vestiaires.
- Ecole et cinéma en cycle 2 : 3 séances de cinéma seront proposées aux classes de cycle 2 à l'iFR.
- Olympiades 2024 : tous les élèves de l'école primaire seront concernés par ces journées sportives organisées dans un stade.
- ADN Demain Durable : les classes de CM1 A et B sont engagées dans un projet d'échange scolaire avec l'école française d'accra au Bangladesh.
- Chorale cycle 3 iDF : toutes les classes de l'élémentaire chantent en chorale. Les cycle 3 de l'iDF bénéficient de l'intervention d'une enseignante de musique.
- Dictée de la francophonie : les élèves de CM1, CM2 et 6° participeront à un événement le 20 mars qui consistera en une grande dictée commune. Le texte sera tiré d'un ouvrage d'un célèbre auteur de littérature de jeunesse, Grégoire Solotaref. Ce dernier lira le texte de la lecture en visioconférence.
- D'autres sorties pédagogiques sont à venir en fonction des classes et des niveaux (musée, planétarium, ski de fond...)

Le directeur précise que l'école peut avoir recours à des intervenants extérieurs, lors d'activités sportives spécifiques (escalade, natation) ou pour apporter une plus-value aux enseignements (la chorale par exemple lorsque les enseignants des classes concernées ne sont pas spécialistes de la discipline). Mais le recours aux intervenants ne peut pas être généralisé pour des raisons à la fois pédagogiques et budgétaires.

En mai 2023, deux voyages scolaires sont prévus :

Il s'agit de classes transplantées à Desna :

GS-CP, CPA et B, CE1A et CE2A, CM1A, CM2A. Le coût prévisionnel pour les familles est prévu entre 31000 et 35000 roubles.

Les représentants des parents d'élèves saluent cette initiative et regrettent cependant que toutes les classes ne soient pas concernées.

Le directeur et les enseignants expliquent qu'une classe transplantée est un projet de classe qui est de fait au cœur des enseignements sur toute une partie de l'année scolaire. Toutes les classes ne partent pas en classe découverte, mais toutes les classes participeront à des projets, des sorties...

7. Année 2024-2025 : élaboration du calendrier scolaire

Le directeur présente la proposition de calendrier 2024 2025 qui devra être soumise au vote du conseil d'établissement.

Le calendrier compte 36 semaines réparties de façon équilibrée et une partie des jours fériés sont inclus dans les vacances afin de respecter la circulaire AEFÉ relative aux calendriers scolaires. Les élèves du LFM reçoivent 25h30 d'enseignement par semaine, soit 1h30 de plus qu'en France en raison des 1h30 hebdomadaires d'enseignement de la langue locale.

Les parents d'élèves font remarquer que les fériés russes ainsi que les jours de compensations octroyés par la fédération de Russie sont publiés bien plus tard. Cette année par exemple, le 4 novembre le Noël orthodoxe tombant des jours de week end, les lundis suivants sont chômés. Le

directeur indique que cette question ne peut être discutée qu'en conseil d'établissement s'agissant de l'année en cours.

Le calendrier en annexe est validé par le conseil d'école. Il sera voté lors du conseil d'établissement avant d'être soumis à validation de l'AEFE.

8. Questions diverses des parents d'élèves

Le directeur indique qu'un budget est alloué à l'école primaire pour le renouvellement de l'équipement informatique (renouvellement des PC, équipement en robotique...)

En fonction de l'âge des élèves, il peut leur être demandé de se changer avant le début des cours de sports.

Il est vrai que la sociologie de l'école a changé, la langue russe est majoritairement utilisée dans la cour de récréation. Enseignants et direction tiennent cependant à rassurer les parents d'élèves. Quelle que soit la langue utilisée, les règles de vivre ensemble et de respect s'appliquent de la même façon dans l'école. Les écarts de langage ne sont pas plus tolérés en russe qu'en français. Les adultes de surveillance (enseignants et AED pour la pause méridienne) sont vigilants sur ces points.

Le directeur précise de plus que les notions de vivre ensemble et de bien être à l'école ont été abordées par les délégués des élèves lors du conseil des délégués. Certaines idées émises sont particulièrement intéressantes et pourront être reprises.

Pour répondre à une question des représentants des parents, le directeur précise que la surveillance des élèves est continue de 8h20 à 13h36 à iDF et de 8h20 à 15h00 à EiB et que les enseignants sont responsables des élèves sur toute la durée du temps de classe.

Certains parents d'élèves soulèvent la question des frais de scolarité en lien avec le contexte économique. Le directeur indique que ces questions relèvent du Conseil d'établissement et seront traités le 29/11.

19h30, le directeur remercie les participants, le conseil d'école est terminé.

Yann Gosselin
Directeur des classes primaires

